

Constitution coutumière et coutume constitutionnelle?

Par **Mehr**, le **06/12/2019** à **18:45**

Bonjour, aujourd'hui alors que je cherchais les définitions des termes du droit constitutionnel, j'ai vu deux différentes notions : constitution coutumière et coutume constitutionnelle. Je voulais juste savoir si c'est la même chose ou au contraire deux notions complètement opposées, pour lesquelles il me faudrait deux différentes définitions?

Merci :)